

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 159/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Le Code de la Route,
- La demande en date du 12 mai 2023 de l'Entreprise NGE Energies Solutions, Chez SOGELINK 69134 Dardilly Cedex, représentée par Monsieur DESBIOLLES Gérald afin de supprimer un coffret électrique RD 991 / route d'Aix les Bains le lundi 5 juin 2023.

**Considérant**

- Qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,
- L'intérêt général,

### ARRÊTE

**Article 1** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux,

**Article 2** : L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'Entreprise NGE Energies Solutions.

La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation le lundi 5 juin 2023.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

**Article 3** : Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- A l'entreprise NGE Energies Solutions, Monsieur DESBIOLLES Gérald, chez SOGELINK, 69134 Dardilly Cedex,
- A la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- Au service technique municipal

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seyssel, le 16 mai 2023

Le Maire, Gérard LAMBERT

